

Suivant les articles L.2121-7, L.2121-9 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, vendredi 10 mars 2017 à 20 heures conformément aux convocations du 02 mars 2017.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal du 06 décembre 2016 ; choix du cabinet d'architecture pour l'étude de programmation de la transformation des bâtiments du centre de loisirs et du chai ; indemnités de fonctions ; participations communales 2017 ; débat d'orientations budgétaires ; questions diverses.

Séance du 10 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mars à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 02 mars 2017.

Présents : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Messieurs Mickaël SANTOS, Claude DUCHET, Jean-Christophe VICTORI ;

Excusés : Mesdames Agnès ROCHE, Aude AYOUL-GUILMARD, Monsieur Didier FOURNIER, Madame Edwige MOLINIER, Monsieur Henri SAUZEDDE ;

Absents : Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER ;

Procurations : de Madame Aude AYOUL-GUILMARD à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX, de Monsieur Henri SAUZEDDE à Monsieur Gilles PETEL ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 DECEMBRE 2016

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour

2017/001 – ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA TRANSFORMATION DES BATIMENTS DU CENTRE DE LOISIRS ET DU CHAI – Choix du cabinet d'architecte

Le président rappelle aux membres du comité que le syndicat avait sollicité six cabinets d'architectes programmistes pour l'étude de programmation de la transformation des bâtiments du centre de loisirs et du chai. Trois entreprises ont remis des offres qui ont été examinées en détail par le bureau le 17 février qui a établi le classement suivant :

N° pli	Nom du candidat	Cabinet	Phase 0	Phase 1	Phase 2	Total TTC	Options	Compétences, références	Méthodologie	Prix	Délai de réalisation	Note finale
							AMO	20%	40%	30%	10%	
1	Mme Hummel	Hummel Monpart	648,00 €	8 586,00 €	8 748,00 €	17 982,00 €	3 780,00 €	15	15	19	15	16,2
2	Mme Pantheon	PANTHEON		7 170,00 €	8 820,00 €	15 990,00 €	3 828,00 €	16	15	20	15	16,7
3	Marcillon Thuillier	MTA				57 420,00 €	6 000,00 €	18	17	5	15	13,4

Après en avoir débattu, le comité unanime valide l'offre numéro 2 fournie par le cabinet Panthéon pour un montant de 15 990 € TTC avec l'option AMO à 3 828 € TTC.

Il charge Monsieur le Président de poursuivre les opérations afférentes au choix de ce cabinet et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/03/2017

transmise au Préfet le XX/XX/2017

2017/002 – INDEMNITÉS DE FONCTION – Président et vice-présidents

Monsieur le Président rappelle la délibération 2014/005 relative aux indemnités de fonction du président, la délibération 2014/006 relative aux indemnités de fonction des vice-présidents.

Puis, suite :

- à la réforme, dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) ;
- à la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er février 2017 et suivants le cas échéants ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de fixer les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la Fonction Publique et non plus à l'ancien indice brut terminal 1015 devenu caduque.

Il propose également le maintien des taux et conditions d'attribution définis par délibérations en 2014 soit, 8,66% de l'indice brut terminal pour le président et 2,47 % de l'indice brut terminal pour les vices présidents, conformément aux taux applicables aux indemnités en fonction de la population du périmètre du Syndicat (au 1er janvier 2017 : 10 000 à 19 999 habitants.)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndicat unanime décide, à compter du 1er février 2017 :

- de fixer les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- de maintenir les taux en pourcentage de l'indice brut terminal à 8,66% pour le Président et 2,47% pour les Vice-Présidents, conformément au tableau récapitulatif annexé à la présente délibération (article 78 de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité).

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/03/2017

transmise au Préfet le XX/XX/2017

2017/003 – PARTICIPATIONS 2017 DES COMMUNES

Compte tenu des équilibres budgétaires prévisibles d'après le Débat d'Orientation Budgétaire, le Comité décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2017, la participation des communes adhérentes à 4,85 € par habitant.

Le montant de la participation de chacune des communes est fixé à l'unanimité comme suit :

Communes	Participation x nombre d'habitant			Montant 2017
	(population municipale au 01/01/2017)			
AUTHEZAT	4,85 €	X	665	3 225,25 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	696	3 375,60 €
LE CENDRE	4,85 €	X	5 144	24 948,40 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 943	19 123,55 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 401	16 494,85 €
TOTAL	4,85 €	X	13 849	67 167,65 €

soit au titre de la participation des communes pour 2017, une recette globale de 67 167,65 €.

Délibération : publiée et/ou affichée le 21/03/2017

transmise au Préfet le XX/XX/2017

2017/004 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le rapport d'orientation budgétaire adressé le 02 mars 2017 par courriel aux membres du comité syndical est explicité par le président.

Les élus, après discussion, approuvent à l'unanimité ce rapport ci-annexé.

Délibération : publiée et/ou affichée le XX/XX/2017

transmise au Préfet le XX/XX/2017

Annexe :**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017**

Présenté en comité syndical le 10 mars 2017

Le Président rappelle à l'assemblée que le présent débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans le cadre des obligations de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que dorénavant le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Puis, dans un premier temps il présente les résultats de clôture de l'exercice 2016 :

▪ Fonctionnement :	45 642,30 €
▪ Investissement :	3 665,99 €
▪ TOTAL	49 308,29 €

Dans un deuxième temps, il soumet au comité les propositions concernant les orientations du budget de l'année 2017.

Recettes de fonctionnement :

Elles sont surtout constituées par la participation des communes, et des subventions liées à la forêt alluviale dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Aval (CTVVA).

En maintenant le montant de la participation des communes à **4,85 euros** par habitant, la recette prévisible sera de **67 167,65 euros** (base population municipale INSEE au 1/1/2017) :

Communes	Participation x nombre d'habitant			Montant 2017
	(population municipale au 01/01/2017)			
AUTHEZAT	4,85 €	X	665	3 225,25 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	696	3 375,60 €
LE CENDRE	4,85 €	X	5 144	24 948,40 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 943	19 123,55 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 401	16 494,85 €
TOTAL	4,85 €	X	13 849	67 167,65 €

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général, dont les charges de transport des enfants vers Chadieu et les travaux d'entretien du domaine (verger, forêt, parc, arboretum), et les charges de personnel constituent le gros des dépenses.

Recettes d'investissement :

L'excédent de fonctionnement capitalisé et les amortissements devraient assurer une recette pour la section d'investissement d'environ **40 k€**. D'autres recettes sont espérées dans le cadre du dispositif LEADER quand celui-ci sera opérationnel.

Dépenses d'investissement :

Le syndicat souhaitant participer activement avec le CPIE au projet de valorisation du Val d'Allier dans le cadre du programme «LEADER» du Grand Clermont, des travaux seront nécessaires dans le bâtiment central et dans le chai, travaux qui pourront s'étaler sur plusieurs exercices. La consultation pour une étude de programmation lancée en 2016 ayant été déclarée infructueuse par manque de réponses, le comité l'a relancée et obtenu trois offres. Cette étude pourra donc démarrer en 2017, voire les premiers travaux.

Endettement du syndicat :

L'annuité de l'emprunt de 38 k€ contracté en 2003 sur une durée de 15 ans, pour financer les travaux de transformation de la serre en salle de restauration s'élève à 3 450 €.

Personnel du syndicat :

Le syndicat emploie deux personnes, à savoir Mme BLANZAT Myriam, secrétaire du syndicat, 3.5h hebdomadaires, et M. COSTE Jimmy, gardien à plein temps.

Aucune évolution n'est envisagée par rapport à la situation actuelle.

QUESTIONS DIVERSES

ENFOUISSEMENT DE LIGNE ELECTRIQUE

Dans le cadre de la création de la Voie Verte, pour laquelle un point d'accueil est prévu au niveau du parking de Chadieu, le comité estime qu'il serait souhaitable, pour des questions esthétiques, de proposer l'enfouissement de la ligne électrique qui alimente le domaine, au moins dans sa dernière partie après la ferme de Chadieu. La Commune d'Authezat sera sollicitée pour étudier ce projet avec le Conseil Départemental et le SIEG63.

RESTITUTION DES TRAVAUX DU PROJET COLLECTIF DU GROUPE D'ETUDIANTS DU MASTER «Droit Economie et Gestion des Collectivités Territoriales»

La première phase de l'étude consacrée à l'état des lieux a été présentée ce jour aux responsables de l'enseignement universitaire et du CREFAD, aux représentants du Grand Clermont, du CPIE et du bureau du Syndicat. La restitution finale est fixée au mardi 4 avril à 13h à Chadieu. Tous les membres du comité syndical sont invités.

Adoption des délibérations n°2017-001 à 2017-004

Fin de la séance à 21 heures 15.

Le Président,


Pierre METZGER.

